

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 06 avril 2023

Nombre de membres du conseil : 11	Quorum : 6
En exercice : 11	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 7	Date convocation : 29/03/2023
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 29/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à l'hôtel de ville de Prayssas, sous la présidence de Monsieur Philippe Bousquier, , en l'absence du Président Monsieur Michel Masset, Vice-Président de la Communauté de Communes et membre du collège élus du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Etaient présents : José Armand, Philippe Bousquier, Jean-Pierre Ducos, Jocelyne Labat, Nicole Mascarin, Alain Paladin, Yolande Peruzzetto,

Pouvoir :

Absents excusés : Valérie Bidet, Louis Capot, Etienne Clavel, Michel Masset

Absent :

Secrétaire de séance : José Armand.

Assistaient à la séance : Philippe Maurin, Directeur Général des Services du CIAS, Corinne Jucla, responsable du pôle Ressources et administration générale de la Communauté de Communes (service commun).

Délibération n°08-2023
MARPA - Affectation résultat 2022

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 14/04/2023
Publication : 14/04/2023*

Le Conseil d'Administration, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Annexe M22 de la MARPA,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	38 572,51 €
- Un excédent reporté de :	69 774,97 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	108 347,48 €
- Un excédent d'investissement de	37 591,11 €
- Un déficit des restes à réaliser de	0,00 €
Soit un excédent de financement de	37 591.11 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

7 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

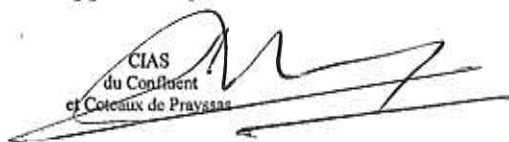
AR Prefecture

047-200026839-20230406-082023-DE
Reçu le 14/04/2023

Résultat d'exploitation au 31.12.2022 : Excédent	108 347,48 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	108 347,48 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	37 591,11 €

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de la séance,
Philippe Bousquier


CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas

Le secrétaire de séance,
José Armand


CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas